

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

-SOCIETE - CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Retrouvez les documents à télécharger sur
notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

Formulaires : 1 formulaire M3 ([document à télécharger](#)) (SA, SAS)
1 formulaire M3 ([document à télécharger](#)) (SARL, EURL)
1 formulaire TNS si gérance majoritaire ([document à télécharger](#))
1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire :

POUR LES PERSONNES CHARGÉES DE REPRÉSENTER ADMINISTRER OU CONTRÔLER

- 2 copies de la carte d'identité recto-verso, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité et à jour (adresse)

Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne :**
copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco :**
copie recto-verso, de la pièce d'identité
- **Pour les Ressortissants algériens :** copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers (y compris les ressortissants des pays de l'OCDE *)**
* OCDE = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie
S'ils résident en France :
copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident
S'ils ne résident pas en France :
copie de la pièce d'identité en cours de validité du pays de résidence

- 2 attestations sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation ([document à télécharger](#))

Activités réglementées par la Loi Raffarin

- copie du ou des diplômes ou certificats de travail de 3 ans dans l'activité pour laquelle est demandée l'inscription ou copie des fiches de paie sur 3 années ou copie du contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail de 3 ans dans l'activité exercée ou fiches de paie sur 3 années



Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale

POUR LA SOCIETE

- 2 exemplaires du procès-verbal de la décision de la nomination du nouveau dirigeant avec acceptation des fonctions
- si le dirigeant est nommé dans les statuts : 2 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes
- publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution

➤ mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **195,38 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

 **Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 79,38 €**

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :